

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Conseil Municipal
du 14 mars 2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Ville de
Wissembourg

Auteur de la note : Service des finances de la ville de Wissembourg (M. WITWICKI)
Rapport disponible sur simple demande adressée au service des finances
Source : budget 2024 (budget ville et budgets annexes)

Sommaire

BUDGET VILLE	3
I. CONTEXTE GENERAL	3
1) Les perspectives économiques	3
2) Principales mesures relatives aux collectivités locales	5
II. QUELQUES ELEMENTS DE CADRAGE DE 2024	6
1) Le fonctionnement	6
2) La fiscalité	7
3) Endettement	8
III. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2025	7
1) Fonctionnement	8
2) L'endettement	13
3) Opérations d'investissements envisagés en 2025	14
4) Subventions d'investissement attendues en 2025	16
IV. ENGAGEMENTS PLURIANNUELS ENVISAGES SUR LES ANNEES 2026 ET 2027	17
V. STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE	18
1) Evolution rétrospective de la dette de la ville	18
2) Structure de la dette et répartition par prêteurs au 31/12/2024	19
3) Eléments prospectifs au niveau de la dette de la ville au 31/12/2025	20
BUDGET EAU	21
I. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025	21
1) Exploitation et autofinancement	21
2) Investissement	22
3) Endettement	22
II. ENGAGEMENTS PLURIANNUELS ENVISAGES SUR LES ANNEES 2026 ET 2027	23
III. STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE	23
1) Evolution rétrospective de la dette du budget de l'eau	23
2) Structure de la dette et répartition par prêteurs au 31/12/2024	24
3) Eléments prospectifs au niveau de la dette du budget de l'eau	24
BUDGET LA NEF – GESTION DES SPECTACLES	24
I. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025	25
1) Fonctionnement	25
2) Investissement	26
II. DEPENSES D'INVESTISSEMENT ENVISAGEES EN 2026 ET 2027	26
BUDGET LOTISSEMENT GUMBERLE	26
BUDGET LOTISSEMENT DES 4 VENTS	27
BUDGET QUARTIER STEINBAECHEL	27

BUDGET VILLE

I. CONTEXTE GENERAL

1) Perspectives économiques

A) L'objectif de redressement des finances publiques

Le budget 2025 de l'Etat prévoit un déficit en baisse à 5,4 % du PIB en 2025 avec un objectif de déficit budgétaire inférieur à 3 % en 2029, sans compromettre les investissements stratégiques dans l'éducation, la transition écologique, la santé et la sécurité des Français. La dette de la France atteignait, au deuxième trimestre 2024, 3 228,4 milliards d'euros.

RAPPORT SUR LA DETTE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

Tableau 3 : Prévision d'évolution du ratio d'endettement par sous-secteur des administrations publiques				
(Points de PIB)	2022	2023	2024	2025
Ratio d'endettement au sens de Maastricht	111,2	109,9	112,9	114,7
dont contribution des administrations publiques centrales (APUC)	91,8	91,7	94,6	96,3
dont contribution des administrations publiques locales (APUL)	9,2	8,9	9,3	9,8
dont contribution des administrations de sécurité sociale (ASSO)	10,2	9,3	9,1	8,7

Un effort national est demandé et vise ainsi à réduire le déficit de 2025 à 139 milliards d'euros, soit une baisse de 17,3 milliards d'euros par rapport au budget exécuté en 2024.

Ces efforts concernent les entreprises avec notamment le maintien de la CVAE jusqu'en 2030, les particuliers et les collectivités territoriales. Pour celles-ci **l'effort demandé a été ramené à 2,2 milliards d'euros** au lieu des 5 milliards initialement envisagés. Pour y parvenir deux moyens sont mis en œuvre :

- Le gel de la TVA représentant un coût de 1,2 milliard d'euros ;
- L'instauration d'une mise en réserve d'1 milliard d'euros dénommée Dilico (Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales). Environ 2 100 collectivités sont sollicitées, à hauteur de 280 millions d'euros pour les régions, de 220 millions d'euros pour les départements et de 500 millions d'euros pour les communes et EPCI.

Ces mesures viennent s'ajouter à des évolutions réglementaires ayant un impact significatif sur le budget des collectivités, à l'instar de la hausse de la CNRACL. Le décret n°2025-86 du 30 janvier 2025 acte ainsi une augmentation progressive du taux de contribution employeur à la CNRACL à compter du 1er janvier 2025 pour atteindre 43,65% en 2028. Le taux de contribution employeur à compter du 1^{er} janvier 2025 est de 34,65%.

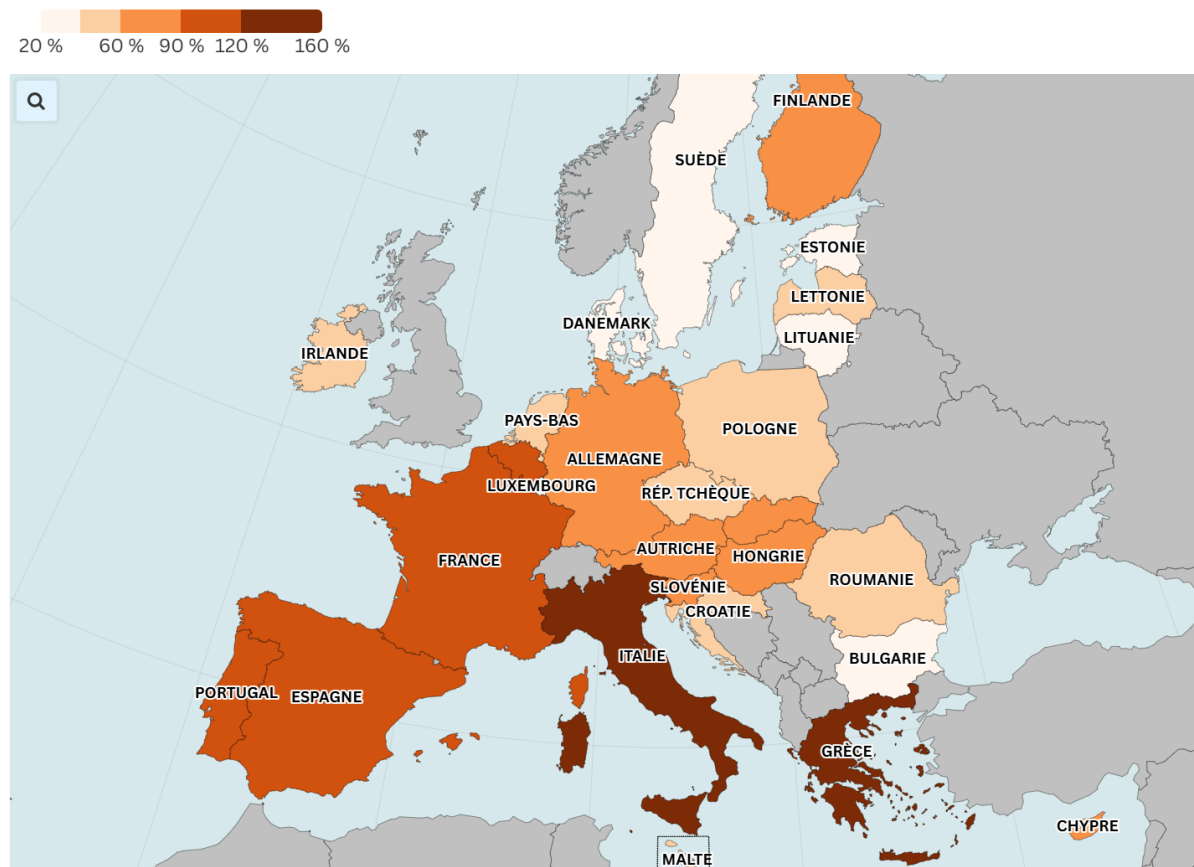
Par ailleurs, les soutiens financiers de l'Etat baissent : le fonds vert est abaissé est passe de 2,5 milliards d'euros à 1,15 milliards d'euros. La baisse de la dotation de soutien à l'investissement local (Dsil) est la contrepartie de la hausse de la DGF (dotation globale de fonctionnement) avec plus 150 millions

d'euros, même si la DGF baisse en volume. La DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) reste stable.

La dette publique dans les pays de l'Union européenne

En % du PIB (3e trimestre 2024)

toute l'europe
Comprendre l'Europe



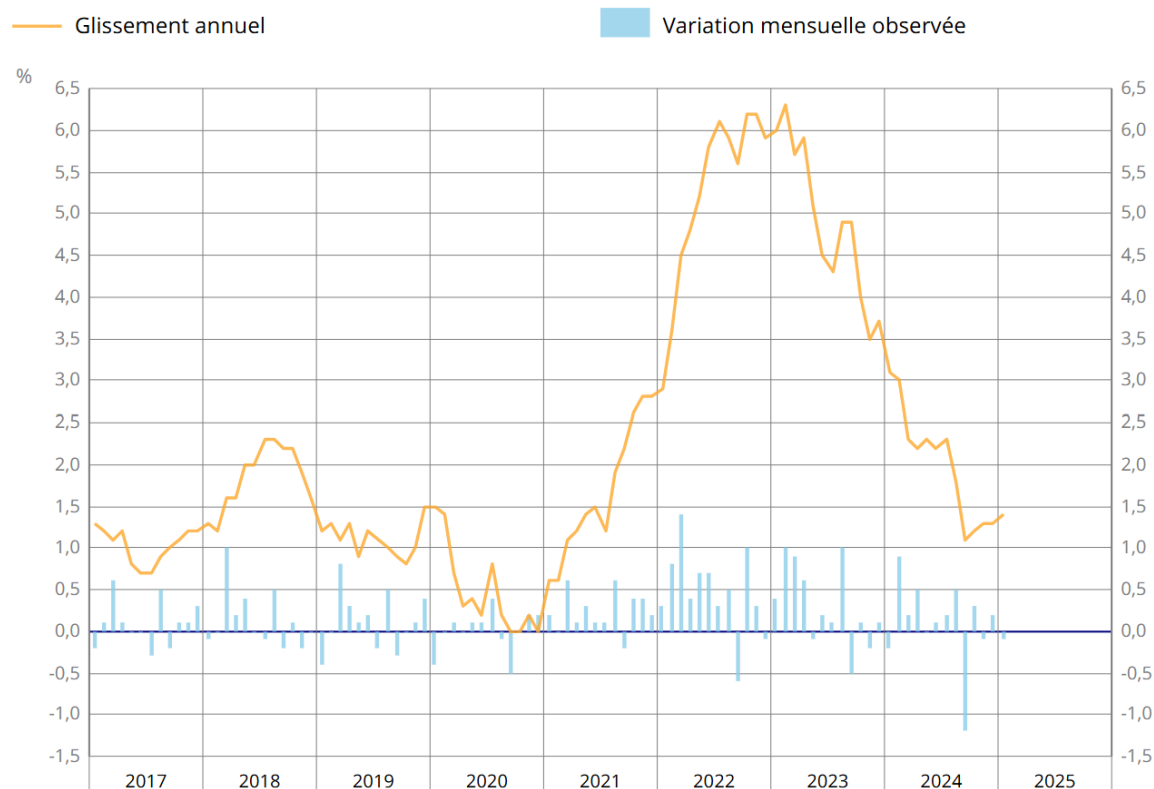
Source: [Eurostat](#)

B) Une croissance faible mais une inflation jugulée

La Banque de France prévoit **une croissance pour 2025 de 0,9%**. Le pic de chômage est attendu pour 2025 autour de 8%, contre 7,3 % au quatrième trimestre 2024.

L'inflation semble jugulée bien que la situation demeure incertaine concernant les prix de l'énergie ainsi que la fluctuation des prix en raison des tensions commerciales dans le monde. Elle devrait se maintenir autour de 1,4% en 2025. Les prix de l'énergie ont baissé.

Évolutions de l'indice des prix à la consommation



Champ : France entière.

Source : Insee - indices des prix à la consommation.

2) Principales mesures relatives aux collectivités locales

Afin d'associer les collectivités locales territoriales à un effort de redressement des finances publiques, l'article 64 du PLF pour 2025 prévoyait initialement la création d'un nouveau fonds de réserve pour les finances locales. Ce fonds devait être abondé par un prélèvement sur le montant des impositions des communes, des départements, des régions et de leurs établissements publics à fiscalité propre dont les dépenses réelles de fonctionnement étaient supérieures à 40 millions d'euros.

Cette mesure n'a pas été retenue en Loi de Finances pour 2025. A la place, l'article 186 de la Loi de Finances pour 2025 prévoit, comme déjà évoqué ci-dessus, la création d'un "Dispositif de lissage conjoncturel" des recettes fiscales versées aux collectivités territoriales. La création de ce "DILICO" est la mesure phare de cette loi de Finances 2025.

Ce "DILICO" concernerait plus de collectivités (environ 2 100 collectivités contre 450 auparavant) mais pour un montant global plus faible : 1 milliard d'euros contre 3 milliards d'euros auparavant.

Ce dispositif repose sur trois contributions prélevées sur le montant des ressources fiscales versées aux collectivités territoriales et à leurs groupements à fiscalité propre :

- la première contribution, d'un montant de 500 millions d'euros, porte sur les ressources fiscales des communes et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre

- la deuxième contribution, d'un montant de 220 millions d'euros, porte sur les ressources fiscales des départements, de la ville de Paris, de la métropole de Lyon, de la collectivité Corse et des collectivités de Guyane et de Martinique .
- la troisième contribution , d'un montant de 280 millions d'euros , porte sur les ressources fiscales des régions , de la Collectivité Corse et des collectivités territoriales de Guyane et de Martinique

Sur la base du potentiel financier par habitant de la commune et du revenu moyen des habitants de la commune, un indice synthétique est calculé par l'Etat.

Seules les communes, dont l'indice synthétique est supérieur à 110% de l'indice moyen de l'ensemble des communes, contribuent à ce dispositif.

Pour chaque commune contributrice, la contribution ne peut excéder 2% des recettes réelles de fonctionnement. Les contributions seront notifiées par arrêté ministériel et imputées sur le montant des douzièmes de fiscalité mensuellement à compter de la date de notification.

L'enveloppe de la dotation de solidarité rurale sera abondée de 150 millions d'euros en 2025 sachant que le mécanisme d'écêtement de la dotation forfaitaire des communes se poursuivra encore cette année.

L'enveloppe globale du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est maintenue à 1 milliard d'euros . Toutefois, malgré cette stabilité, des variations sont toujours à prévoir sur les montants individuels calculés.

Comme déjà évoqué précédemment, le Fonds vert est principalement concerné par la diminution du soutien apporté à l'investissement des collectivités par l'Etat. L'enveloppe passera de 2,5 milliards d'euros en 2024 à 1,15 milliards d'euros en 2025.

L'enveloppe de la DSIL sera également impactée en 2025 par une diminution de 150 millions d'euros pour atteindre un montant de 420 millions d'euros pour cette année.

L'enveloppe de la DETR se montera en 2025 à 1,046 Milliards d'euros.

L'article 30 du PLF 2025 prévoyait également une diminution du taux du FCTVA de 10% pour la partie investissement et un recentrage des dépenses de fonctionnement éligibles au FCTVA sur les dépenses liées à l'informatique en nuage avec un taux de 5,6% pour la partie fonctionnement.

Ces deux mesures n'ont pas été retenues dans la Loi de Finances 2025.

L'article 20 de la Loi de Finances prévoit une hausse de la TVA sur les abonnements d'électricité et gaz de 5,5% à 20%.

L'article 189 de la même loi prévoit aussi que le niveau d'indemnisation des arrêts maladie de courte durée des fonctionnaires soit porté à 90% contre 100% actuellement.

II. QUELQUES ELEMENTS DE CADRAGE DE 2024

1) Le fonctionnement

Rappel d'éléments comparatifs¹ entre 2019 et 2023 :

¹ Source : https://www.impots.gouv.fr/cil/zf1/accueil/flux.ex?_flowId=accueilcclloc-flow

Chiffres clés 2019	En milliers d'Euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate ² en euros par habitant
TOTAL des produits de fonctionnement	10 464	1 337	1 376
TOTAL des charges de fonctionnement	9 524	1 217	1 193

Chiffres clés 2023	En milliers d'Euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate ³ en euros par habitant
TOTAL des produits de fonctionnement	12 586	1 633	1 620
TOTAL des charges de fonctionnement	11 268	1 462	1 414

En 2024, les dépenses réelles de fonctionnement sont de 9,81 M€ et les recettes réelles de fonctionnement de 11,98 M€ (hors excédent reporté et cessions immobilières).

Autofinancement brut réel dégagé du fonctionnement (hors excédent reporté et hors cessions immobilières) en 2024 : 2,17 M€.

2) La fiscalité

→ Taux sur les impôts locaux 2024

Concernant les ménages

- Taxe foncière (bâti) 30,11 %
- Taxe foncière (non bâti) 73,62 %
- Taxe habitation sur les résidences secondaires 23,73 %

Concernant les entreprises

- Cotisation foncière des entreprises (CFE) 21,53 %

→ Bases d'imposition notifiées en 2024

Concernant les ménages

- Taxe foncière (bâti) 12 091 000 €
- Taxe foncière (non bâti) 168 500 €
- Taxe habitation sur les résidences secondaires 779 100 €

Concernant les entreprises

- Cotisation foncière des entreprises (CFE) 5 699 000 €

² Strate : communes de 5000 à 10 000 hab appartenant à un groupement fiscalisé (4 taxes)

³ Strate : communes de 5000 à 10 000 hab appartenant à un groupement fiscalisé (4 taxes)

D'où un produit global 2024 de contributions directes de 6,18 M€ (incluant l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER), la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) et les rôles supplémentaires).

Produit des impôts et taxes en 2024 (incluant la fiscalité et les autres taxes (notamment taxe sur l'électricité et taxe additionnelle sur les droits de mutation) :

– produit 7,6 M€

3) Endettement

Rappel d'éléments comparatifs⁴ entre 2019 et 2023 :

Chiffres clés 2019	En milliers d'Euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate en euros par habitant
Capacité d'autofinancement brute = CAF	1 582	202	246
Encours de la dette au 31/12/N	10 984	1 404	1 000

Chiffres clés 2023	En milliers d'Euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate en euros par habitant
Capacité d'autofinancement brute (CAF)	1 948	253	296
Encours de la dette au 31/12/N	7 745	1 005	967

- **Encours de la dette totale au 31/12/2024 : 7 941 507,11 € soit 1 031,10 € / hab.**
(dont 450 000 € de prêt à court terme)
- **Encours de la dette à long terme au 31/12/2024 : 7 491 507,11 €**

III. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2025

Les modifications significatives à relever sont les suivantes :

1) Fonctionnement

Compte tenu des réalisations 2024, de la poursuite d'une politique d'économie au niveau des dépenses courantes, des prix de l'énergie qui commencent à baisser, voici à ce jour les ajustements budgétaires à réaliser sur le budget ville :

DEPENSES

⁴ Source : https://www.impots.gouv.fr/cll/zf1/accueil/flux.ex?_flowId=accueilcclloc-flow

➤ **Dépenses courantes : 2 990 000 € (- 225 000 € par rapport aux dépenses budgétisées en 2024)**

Voici notamment les principales modifications entre 2024 et 2025 :

Energie – Electricité/gaz	- 114 000 €	Baisse des tarifs liée au chauffage, impact sur les quantités consommées suite aux investissements réalisés (notamment par l'installation de panneaux photovoltaïques sur plusieurs bâtiments communaux et le passage au LED au niveau de l'éclairage public)
Fournitures de petit équipement	- 16 000 €	Ajustement par rapport aux réalisations 2024
Contrats de prestations de services	- 36 000 €	Impact lié à des prestations réalisées en 2024 et qui ne seront plus réalisées en 2025 (notamment le diagnostic RPS et la mise à jour du plan d'adressage des rues)
Locations immobilières	+ 19 000 €	Notamment lié au paiement d'un loyer pour la maison de la mobilité (secteur Gare)
Location matériel roulant	+ 14 000 €	Notamment lié à la location d'une nacelle pour effectuer des travaux d'élagage et éventuellement d'abattage d'arbres
Location autres matériels	- 7 000 €	Notamment lié à la suppression de la location du chapiteau pour les festivités de NOEL
Entretien de terrains	- 19 000 €	Pas de coût de rénovation du terrain de football d'Altenstadt suite à une occupation des gens du voyage
Entretien voirie	+ 10 000 €	Augmentation pour faire face à l'augmentation des coûts d'interventions
Entretien réseaux	+ 10 000 €	Lié au démontage du matériel installé autrefois pour Numéricâble
Entretien autres biens mobiliers	- 26 000 €	Notamment lié à la diminution des contrôles en 2025 sur les poteaux d'incendie (les principaux contrôles ont été réalisés en 2024)
Versement à des organismes de formation	- 7 000 €	Ajustement par rapport aux réalisations 2024
Frais de nettoyage des locaux	- 74 000 €	Internalisation de certaines prestations et optimisation du temps de travail des agents
Catalogues et imprimés	+ 8 000 €	Lié notamment aux impressions de bâches concernant l'exposition qui aura lieu au musée en 2025
Frais de transport collectifs	+ 5 000 €	Lié au déplacement organisé pour se rendre au DORAT
Frais de télécommunications	+ 7 000 €	Ajustement par rapport aux réalisations 2024

➤ **Dépenses de personnel : 5 560 000 € (+ 490 000 € par rapport aux dépenses budgétisées en 2024)**

Voici notamment les principales variations à retenir :

- Evolution de carrières (avancements de grades, échelons, ...) : + 35 000 €
- Impact de l'augmentation des taux de cotisation CNRACL : + 72 000 €
- Départs (Centre technique, Police, Communication ...) : - 229 000 €
- Recrutements après des départs (Police, Communication, Ecole, PVD, ...) : + 189 000 €
- Recrutements supplémentaires (Com, serv. technique, informatique) : + 158 000 €
- Impacts des recrutements N-1 sur une année pleine 2025 : + 155 000 €
- Dépenses chantier d'insertion : - 15 000 €
- Impact pour maladies : + 40 000 €
- Modification des DHS et intégration de stagiaires : + 45 000 €
- Impact du coût des tickets restaurant : + 23 000 €
- Impact du coût de l'augmentation du régime indemnitaire : + 12 000 €

Au niveau des effectifs de la commune, l'équivalent temps plein se monte à 109,40 au 31/12/2024. Avec les mouvements prévus à ce jour en 2025, il passera à 111,08 .

- **Atténuation de produits : 230 000 € (- 11 000 € rapport aux dépenses budgétisées en 2024)**
 - Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales : - 5 000 € (montant estimatif de 215 000 € pour 2025 non notifié à ce jour)
 - Autres dégrèvements : - 6 000 €
- **Participations et subventions : 1 708 000 € (- 87 000 € par rapport aux dépenses budgétisées en 2024)**

Voici notamment les principales variations :

Subvention de fonctionnement - Etablissement à caractère administratif sans personnalité morale	- 60 000 €	Minoration de la subvention versée en 2025 au budget annexe de LA NEF – absorption en 2025 de l'excédent constaté de près de 90 000 € fin 2024
Participations aux organismes de regroupement	- 6 000 €	Augmentation de la participation au SIVOM de 2 000 €, baisse de la participation au groupement transfrontalier de 2 000 €, augmentation de la participation du Parc Régional des Vosges du Nord de 11 000 € et baisse de la subvention versée au SIVU forestier de 17 000 €
Autres contributions obligatoires	+ 22 000 €	Contribution complémentaire versée au SDEA au titre de l'assainissement pluvial
Participation SDIS	+ 44 000 €	Notification 2025
Subventions de fonctionnement versés aux CCAS	- 60 000 €	Minoration de la subvention versée en 2025 au CCAS de Wissembourg – Absorption en 2025 de l'excédent constaté de près 120 000 € fin 2024

Subventions de fonctionnement aux ménages	- 10 000 €	Baisse de la subvention versée au budget annexe du lotissement GUMBERLE
Prix - fleurissement	- 2 000 €	Ajustement de l'enveloppe en 2025
Formation des élus	- 3 000 €	Ajustement par rapport aux réalisations 2024
Frais de représentation du Maire	- 2 000 €	Ajustement par rapport aux réalisations 2024
Subventions de fonctionnement – personnes de droit privé	- 11 000 €	Baisse de 6 000 € des subventions liées aux chèques sport et culture (ajustement aux réalisations 2024) , baisse de 2 700 € de la subvention versée à la Société des Courses et baisse de 1 500 € de la subvention versée à l'Office du tourisme de Schweigen

- **Dépenses financières : 210 000 € (- 10 000 € par rapport aux dépenses budgétisées en 2024)**

Intérêts de la dette	+ 7 000 €	Lié à l'encours de la dette actuelle
Intérêts de la ligne de trésorerie	-17 000 €	Lié à la baisse des taux d'intérêts à court terme
Intérêts ICNE	+ 2 000 €	Rattachement des intérêts courus non échus à l'exercice 2025
Autres dépenses financières	- 2 000 €	Frais de dossier prévisionnel suite au rajustement Ajustement aux réalisations 2024

- **Dépenses spécifiques : 10 000 € (- 13 000 € par rapport aux dépenses budgétisées en 2024)**

Ces dépenses concernent exclusivement les titres annulés sur les exercices antérieurs

- **Dotations aux provisions : 2 000 € (- 2 000 € par rapport aux dépenses budgétisées en 2024)**

Dotation aux provisions pour risques	- 3 500 €	Pas de provision prévue à ce jour sur 2025
Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	+ 1 500 €	Ajustement de la provision en 2025

Le montant total des dépenses réelles prévisionnelles de fonctionnement devrait s'élever pour 2025 à 10 710 000 €.

Ces dépenses réelles prévisionnelles de fonctionnement sont en hausse de 142 000 € (+ 1,34 %) par rapport à celles budgétisées en 2024.

Ces augmentations sont à relativiser car elles tiennent compte d'un taux d'inflation prévisionnel de 1,4 % pour 2025.

RECETTES

- **Produits des services et du domaine : 770 000 € (- 45 000 € par rapport aux recettes budgétisées en 2024)**

Voici les principales variations :

Vente de bois	- 60 000 €	Moins de recettes de ventes de bois (liées au programme forestier 2025)
Redevance occupation domaine public	+ 6 000 €	Lié à une occupation du domaine public par une antenne SFR
Mise à disposition de personnel aux budgets annexes	+ 5 000 €	Ajustement par rapport aux réalisations 2024
Concessions cimetière	- 2 000 €	Ajustement par rapport aux réalisations 2024
Mise à disposition aux autres organismes	+ 8 000 €	Mise à disposition complémentaire au niveau du SDEA

➤ **Fiscalité et dotations de l'Etat**

- Concernant la dotation globale de fonctionnement (DGF), les services de l'Etat ne nous ont pas encore notifiés les éléments pour l'exercice 2025.

Toutefois, voici une estimation à ce jour de ces dotations :

DGF \ Années	2024	Estimation 2025	Variations 2024-2025
Dotation forfaitaire	469 873 €	430 000 €	- 39 873 €
Dotation de solidarité rurale	432 916 €	458 000 €	25 084 €
TOTAL	902 789 €	888 000 €	- 14 789 €

On peut clairement constater une baisse prévisionnelle estimative de la DGF de 14 789 € entre 2024 et 2025.

- concernant la fiscalité, les services fiscaux ne nous ont pas notifiés à ce jour les bases fiscales pour l'exercice 2025. Toutefois, compte tenu de l'inflation, ces bases seront forfaitairement revalorisées de 1,7 % en 2025. En appliquant cette revalorisation aux bases fiscales 2024, une recette supplémentaire de près de 88 000 € peut être attendue sur 2025.

A ce jour, il n'est pas envisagé de toucher aux taux de fiscalité en 2025.

Concernant la fraction de taxe sur la valeur ajoutée à encaisser par la commune en 2025, elle n'a pas encore été notifiée à ce jour.

Au niveau des autres impôts et taxes, on peut noter notamment une baisse prévisionnelle de 12 000 € au niveau des recettes liées à la taxe sur les surfaces commerciales (ajustement par rapport aux réalisations 2024), une baisse prévisionnelle de 54 000 € au niveau des recettes liées à la taxe sur l'électricité (ajustement par rapport aux réalisations 2024) et à une baisse prévisionnelle de 20 000 € au niveau des recettes liées à la taxe additionnelle aux droits de mutation.

- **Autres produits de gestion courante : 280 000 € (- 28 000 € par rapport aux recettes budgétisées en 2024)**

Voici les principales variations :

Autres recettes de gestion courante	- 22 000 €	Notamment lié à l'absence d'indemnité de sinistre en 2025 versée par l'assurance au titre du vandalisme qui avait eu lieu en 2024 au terrain de foot d'Altenstadt
Revenus des immeubles	- 6 000 €	Ajustement notamment des recettes de la location de la MDAS

- **Produits spécifiques : 11 000 € (+ 1 000 € par rapport aux recettes budgétisées en 2024)**

C'est une estimation suite aux réalisations 2024.

Ces recettes concernent exclusivement l'annulation de mandats sur les exercices antérieurs.

AUTOFINANCEMENT

Compte tenu d'une diminution des prix de l'énergie, de l'impact de l'inflation sur une très grande partie des dépenses de la collectivité et des éléments financiers en notre possession à ce jour, l'autofinancement brut prévisionnel global (incluant l'excédent reporté) dégagé sur l'exercice 2025 devrait se situer entre 1 900 000 € et 2 000 000 €.

2) L'endettement

Annuités prévisionnelles 2025 pour les emprunts à long terme :

- Capital	866 244,90 €
- Intérêts	<u>162 437,45 €</u>
TOTAL	1 028 682,35 € soit 133,16 € / hab.*

moyenne régionale de la strate en 2019 : 129 € / hab.

Il restera également 450 000 € d'emprunt à court terme à rembourser en 2025. Ce prêt-relais sera principalement remboursé par le FCTVA encaissé en 2025 concernant les dépenses d'investissement 2024.

L'encours de la dette à long terme au 31/12/2025 devrait être compris dans la fourchette suivante :

7 521 000 € < Encours de la dette prévisionnelle à long terme au 31/12/2025 < 7 621 000 €

En effet, une fourchette d'emprunts à long terme située entre 900 000 € et 1 000 000 € est à envisager sur l'exercice 2025 destinée à financer les investissements à long terme prévus ci-dessous.

3) Opérations d'investissements envisagés en 2025

(à titre indicatif, prévisionnel et non définitif en TTC, hors écritures d'ordres)

PATRIMOINE COMMUNAL

Travaux école Leszczynska (structure)	50 000€
Travaux école St Jean (fenêtres)	105 000€
Travaux école Wentzel (gestion à distance chauffage)	4 000€
Travaux école Europe (habillage cheminée + stores + rideaux)	47 000€
Travaux école Weiler (rideaux)	5 000€
Travaux église	50 000€
Travaux CTM (fenêtres + vestiaires)	50 000€
Travaux CTM (aire de stockage)	55 000€
Travaux CTM (aire de lavage)	20 000€
Travaux école des Arts (électricité , portes , peinture ...)	10 000€
Travaux Maison Education (sous sol + porte)	18 000€
Travaux piscine (vestiaires)	80 000€
Travaux bâtiment anc. sous-préfecture (sol porche + porte vitrée)	40 000€
Travaux exposition 2025	45 000€
Travaux WC publics (en face ancienne sous-préfecture)	100 000€
Travaux conciergerie secteur Gare	50 000€
Dépenses maîtrise d'œuvre patrimoine	181 000€
Travaux foyer communal Altenstadt (supervision chauffage + portes)	16 000€
Travaux MDAS (dalles accès extérieur)	3 000€
Travaux Bois de France (raccord.électr + divers)	33 000€
Travaux stade Altenstadt (raccord.électr.)	20 000€
Travaux divers bâtiments	28 000€
TOTAL	1 010 000€

VOIRIE

Travaux voirie accès Im Bockler	200 000€
Travaux pistes cyclables	100 000€
Travaux traversée Altenstadt 3°TR (solde)	44 000€
Frais d'études parking Cour de la Commanderie	40 000€
Travaux chemins communaux	20 000€
Travaux aménagement sécurité traversée Weiler	20 000€
Travaux voirie liaison Rue du Soleil / Gumberle	30 000€
Dépenses assistance maitr.ouvrage échange pôle multimodal	73 000€
Dépenses maîtrise d'œuvre divers projets voirie	90 000€
Dépenses maîtrise d'œuvre Rue de la Paix	60 000€
Travaux chemin du Grabenloch	25 000€
Frais d'études pistes cyclables + plan de circulation	50 000€
Travaux sécurisation passages piétons Allée des Peupliers	25 000€
Travaux enrobés au Geisberg	30 000€
Installation chasse-roue Faubourg de Bitché	4 000€
Travaux extension voirie	170 000€
TOTAL	981 000€

AUTRES TRAVAUX

Travaux éclairage public TR2025 (passage au LED)	50 000€
Travaux éclairage public - solde TR2024 (passage au LED)	50 000€
Travaux éclairage public - Parc Grabenloch	10 000€
Travaux éclairage public - autres	20 000€
Travaux aménag.aires de loisirs et de jeux - Parc Stichaner	250 000€
Travaux pont Fossé des Tilleuls	130 000€
Travaux aires de jeux (piscine + Abel Douay)	100 000€
Travaux réseaux traversée Altenstadt (solde)	60 000€
Travaux Remparts	50 000€
Travaux renaturation d'une mare	24 000€
Dépenses études pont (solde)	6 000€
Travaux feux piétons carrefour Germania	20 000€
Travaux cimetière (colombarium)	30 000€
TOTAL	800 000€

AUTRES DEPENSES

Subvention d'équipement (divers)	12 000€
Subvention participation extension ES	25 000€
Subvention d'équipement LA NEF	89 000€

Subvention d'équipement (chemin vers Steinseltz)	15 000€
Subvention équipement rénovation de commerces	10 000€
Subvention équipement rénovation bâtiments anciens	12 000€
Assistance maîtrise d'ouvrage - patrimoine communal	33 000€
Frais d'études musée	30 000€
Achat de terrains (divers)	22 000€
Achat matériel informatique (écoles + divers)	56 000€
Achat matériel de bureau + mobilier (Mairie + écoles + divers)	30 000€
Achat matériel de téléphonie	3 000€
Achat logiciels	51 000€
Achat collections+ouvrages+CD/DVD (médiathèque)	20 000€
Plantations (forêt + espaces verts)	50 000€
Achat mobilier urbain (zone rencontre +bancs + divers)	50 000€
Suppression potelets Place République	20 000€
Achat poteaux incendie	40 000€
Achat panneaux de signalisation	15 000€
Achat plaques (sentier poétique + arbres remarquables)	10 000€
Achat barrières de sécurité Centre-ville	75 000€
Achat tractopelle	120 000€
Achat véhicule électrique Partner	35 000€
Achat véhicules CTM	110 000€
Achat caméras télésurveillance	37 000€
Achat décorations fleurissement	10 000€
Achat matériel école des Arts	5 000€
Achat matériel Collections Wentzel	24 000€
Travaux restauration collections Wentzel	18 000€
Achat matériel chantier d'insertion	6 000€
Achat autres matériels ST (Outillages)	12 000€
Achat + installation boutons d'alerte (Mairie)	7 000€
Achat décorations + chalet NOEL	40 000€
Dépenses budget participatif	24 000€
Achat matériel divers	38 000€
TOTAL	1 154 000€

Financement des investissements 2025 : autofinancement 1 900 K€ + mise en réserves 1 327 K€ + subventions 808 K€ + taxe d'aménagement 35 K€ + vente de terrains 15 K€+ emprunt à long terme entre 900 K€ et 1 000 K€.

4) Subventions d'investissement attendues en 2025

Voici les principales subventions attendues :

a) au niveau de l'ETAT

Subvention rénovation thermique des bâtiments (DSIL 2021+2022+2023) :	76 000 €
Subvention éclairage public LED (DETR) :	56 000 €
Subvention panneaux photovoltaïques (fonds vert) :	20 000 €

Subvention fenêtres école St Jean (DETR) :	34 000 €
Subvention aménagement parc Stichaner (DETR) :	90 000 €
Subvention aires de jeux (DETR) :	32 000 €
Subvention maîtrise d'œuvre patrimoine (DRAC) :	88 000 €
Subvention pont Fossé des Tilleuls (DSIL) :	28 000 €
Subvention colombarium (DETR) :	12 000 €
Subvention Collections Wentzel (DRAC) :	24 000 €

b) au niveau de la Région GRAND EST

Subvention maîtrise d'œuvre patrimoine :	56 000 €
Subvention aménagement parc Stichaner :	45 000 €
Subvention exposition musée 2025 :	17 000 €
Subvention vidéoprotection :	13 000 €

c) au niveau de la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA)

Subvention maîtrise d'œuvre patrimoine :	56 000 €
Subvention aménagement parc Stichaner :	25 000 €
Subvention WC publics (îlot touristique) :	33 000 €
Subvention pont Fossé des Tilleuls :	24 000 €
Subvention collections Wentzel (solde) :	24 000 €

d) autres subventions

Subvention éclairage public (CEE) :	21 000 €
Subvention restauration de la mare	16 000 €

IV. ENGAGEMENTS PLURIANNUELS ENVISAGES SUR LES ANNEES 2026 ET 2027

Les principaux investissements prévisionnels envisagés à ce jour sont les suivants (liste non exhaustive et indicative) :

Dépenses d'investissement		Années	
		2026	2027
BATIMENTS	Travaux écoles	250 000 €	300 000 €
	Travaux piscine (rénovation)	50 000 €	100 000 €
	Achat bâtiment ancienne sous-préfecture	780 000 €	0 €
VOIRIE	Travaux cour de la Commanderie	350 000 €	0 €
	Travaux liaison Gare/Rue Industrie	750 000 €	750 000 €
	Etudes traversée Weiler	0 €	100 000 €
	Travaux voirie Rue de la Paix	0 €	900 000 €
	Travaux extension voirie	100 000 €	100 000 €
AUTRES TRAVAUX	Travaux site de camping car	0 €	300 000 €
	Travaux éclairage public (LED)	100 000 €	150 000 €

AUTRES DEPENSES	Achat véhicules ST	50 000 €	0 €
TOTAL		2 430 000 €	2 700 000 €

Dans le cadre de cette prospective, bien entendu, les montants figurant dans le précédent tableau ne sont que des montants estimatifs et provisoires. Suite au lancement des différentes consultations au niveau des entreprises, ces montants seront amenés à être réajustés.

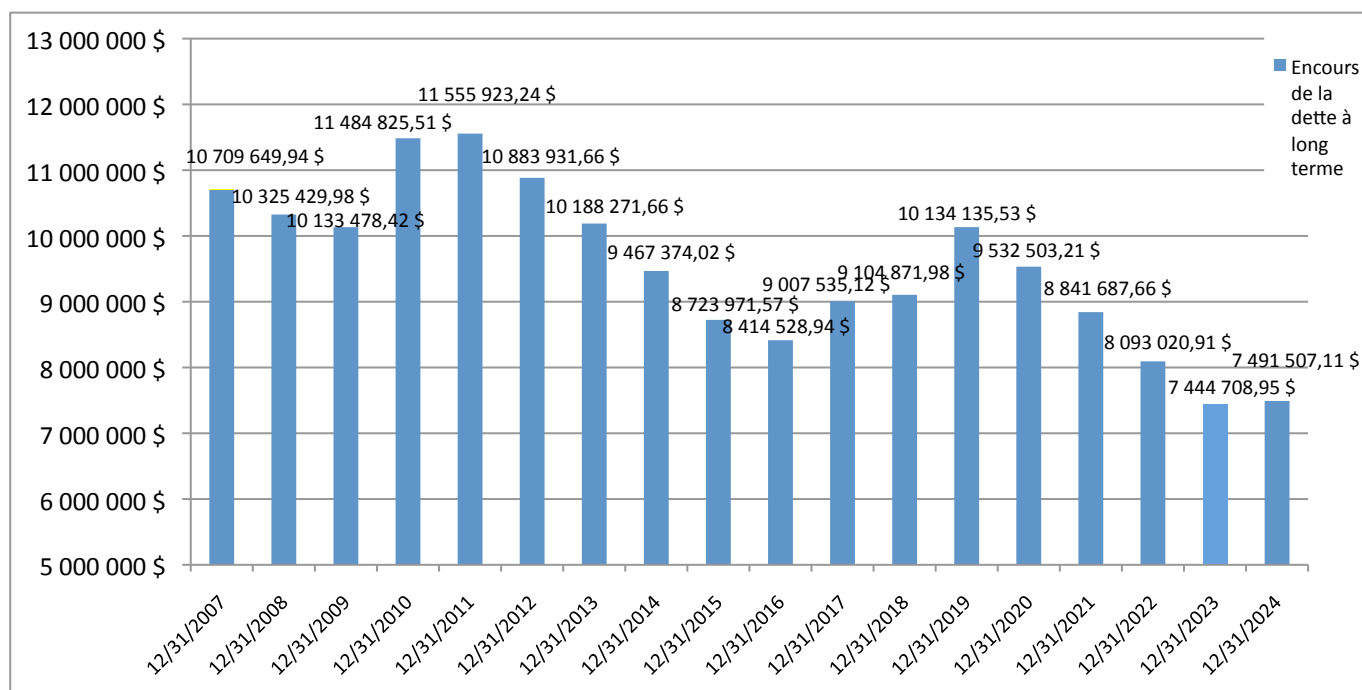
Compte tenu de l'évolution de l'inflation, le calendrier et la cadence de réalisation des travaux pourront également évoluer en fonction des besoins et des contraintes techniques et financières.

Outre les dépenses d'investissement figurant dans le précédent tableau, la ville a tous les ans des dépenses d'investissement récurrentes (subvention d'équipement, achat de matériel de bureau et informatique, mobilier, logiciels, plantations, panneaux de signalisation, matériel divers) qui se montent en moyenne à près de 280 000 € par an.

V. STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

1) Evolution rétrospective de la dette de la ville

Voici l'évolution de la dette à long terme de la ville de Wissembourg du 31/12/2007 au 31/12/2024 :



Voici un tableau récapitulatif retraçant l'encours des emprunts à court terme du 31/12/2007 au 31/12/2024 :

31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015
------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------

0 €	0 €	0 €	1 200 000 €	1 280 000 €	1 070 000 €	650 000 €	600 000 €	0 €
31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
220 000 €	750 000 €	470 000 €	850 000 €	340 000 €	320 000 €	250 000 €	300 000 €	450 000 €

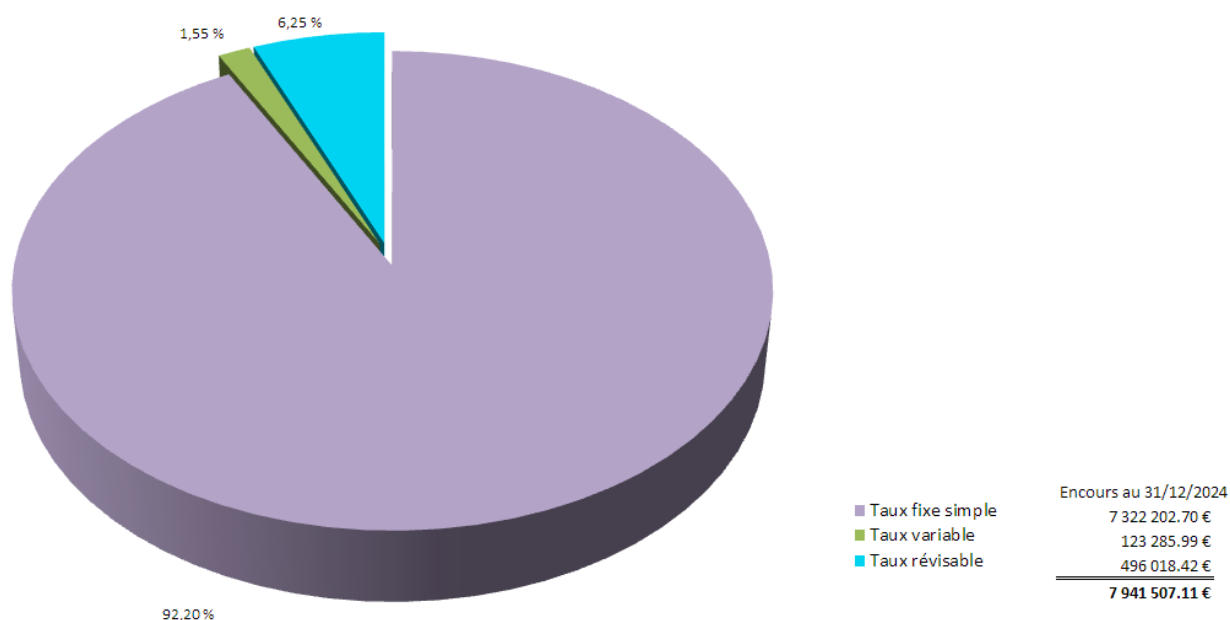
Ces emprunts à court terme ont principalement permis le préfinancement du FCTVA dans l'attente du versement de ce fonds en N+1 par l'Etat.

2) Structure de la dette et répartition par prêteurs au 31/12/2024

a) Structure de la dette au 31/12/2024

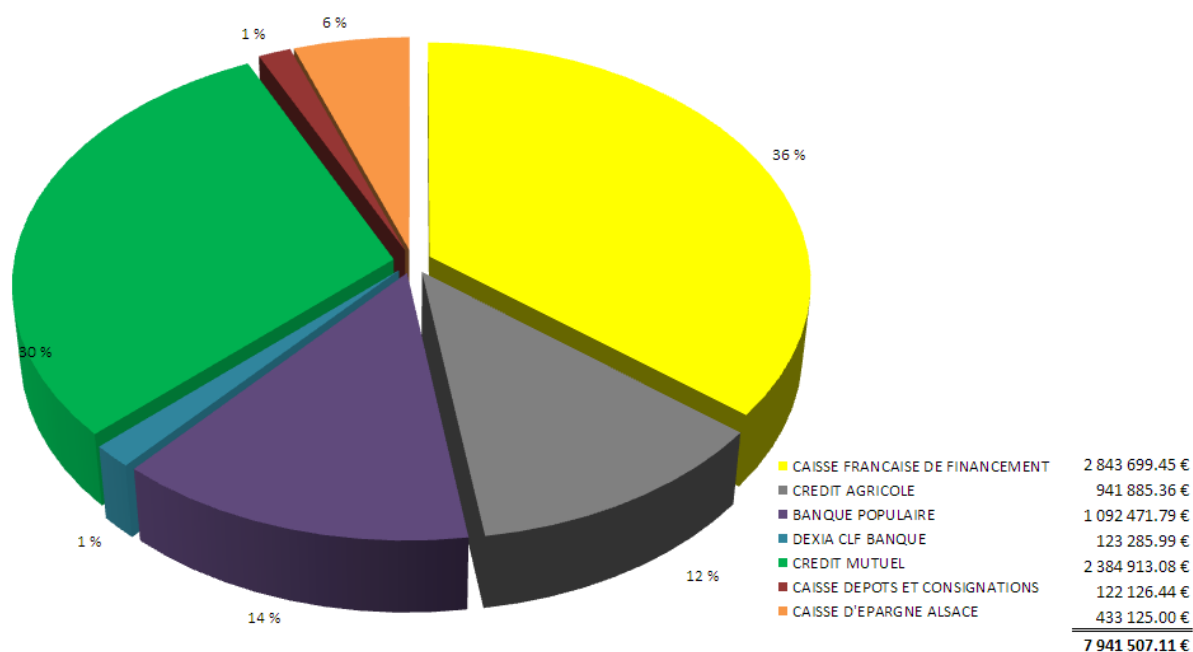
**L'encours global de la dette au 31/12/2024 se monte à 7 941 507,11 €
(7 491 507,11 € de prêts à long terme et 450 000 € de prêt à court terme)**

Voici la structure de l'encours de la dette au 31/12/2024 par types de taux :



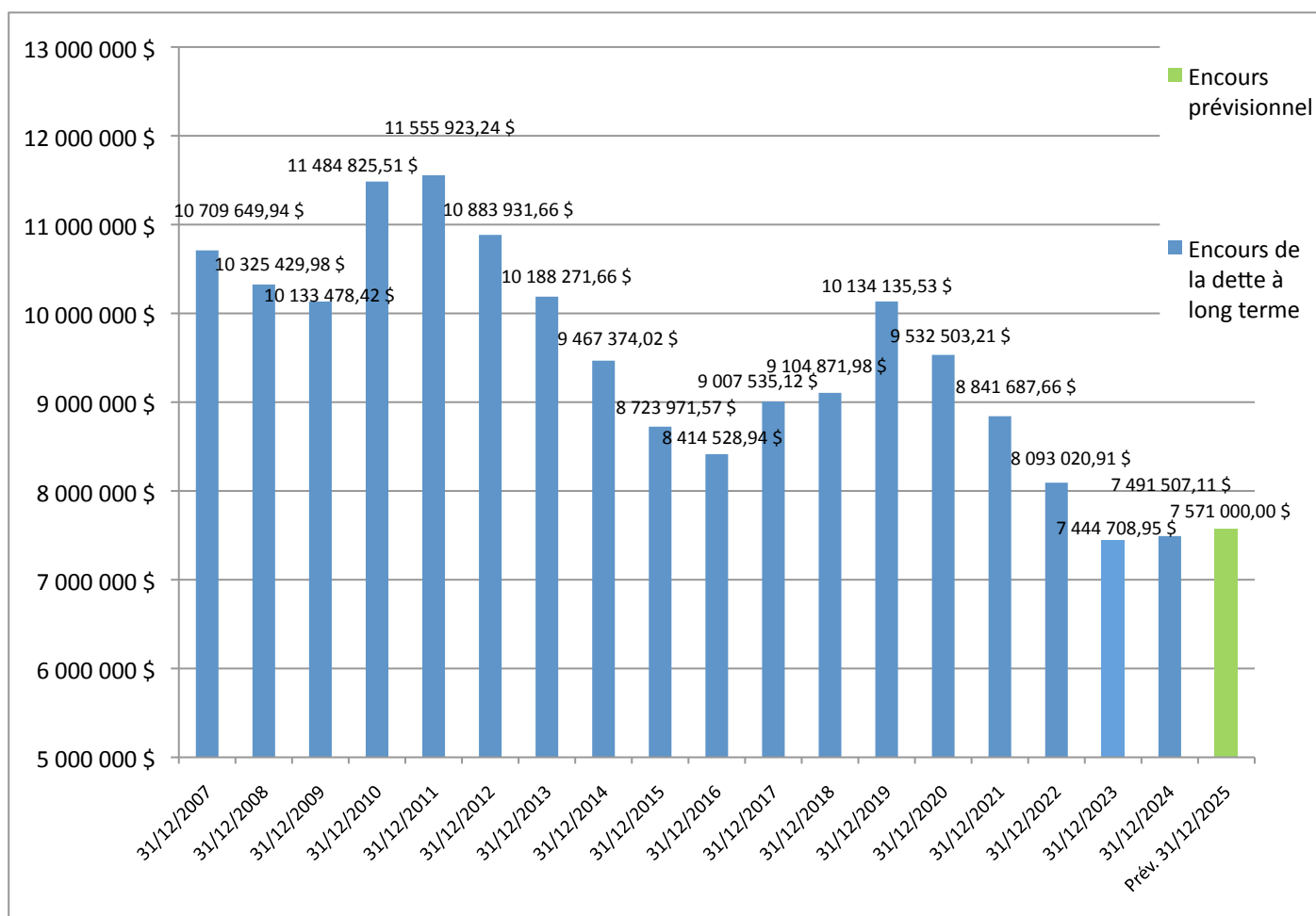
b) Répartition de la dette par prêteur au 31/12/2024

Voici l'encours de la dette au 31/12/2024 réparti par prêteurs :



3) Eléments prospectifs au niveau de la dette de la ville au 31/12/2025

Graphique récapitulatif de la dette à long terme :



Voici un tableau récapitulatif retraçant le montant des emprunts à court terme du 31/12/2007 au 31/12/2025 :

31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016
0 €	0 €	0 €	1 200 000 €	1 280 000 €	1 070 000 €	650 000 €	600 000 €	0 €	220 000 €

31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
750 000 €	470 000 €	850 000 €	340 000 €	320 000 €	250 000 €	300 000 €	450 000 €	580 000 €

On peut constater, qu'en partant sur une hypothèse médiane d'emprunts à long terme contractés en 2025 à hauteur de 950 000 €, compte tenu du remboursement en capital de 870 000 € pour les emprunts à long terme sur l'exercice 2025, la dette à long terme augmenterait de près de 80 000 € entre 2024 et 2025 pour atteindre un niveau de 7 571 000 € au 31/12/2025.

Compte tenu du montant des dépenses d'investissement envisagé en 2025, il y aura lieu de prévoir également un prêt-relais de 580 000 € (prêt à court terme) qui sera remboursé en 2026 par le versement du FCTVA de l'Etat.

BUDGET EAU

I. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

1) Exploitation et autofinancement

TOTAL RECETTES REELLES D'EXPLOITATION 2025 PREVISIONNELLES : 1 192 000 €
TOTAL DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION 2025 PREVISIONNELLES : 890 000 €

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL BRUT SUR L'EXERCICE 2025 :	302 000 €
--	------------------

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL NET SUR L'EXERCICE 2025 :	230 000 €
---	------------------

Les dépenses réelles d'exploitation prévisionnelles 2025 s'élèvent à 890 000 € et sont en hausse de 60 000 € (+ 7,23 %) par rapport à celles prévues en 2024.

Cette hausse s'explique essentiellement par **une hausse des dépenses courantes de 68 000 €** (liée notamment à une augmentation des travaux d'entretien des réseaux de 60 000 €, une augmentation liée au paiement sur ce chapitre de la redevance de prélèvement d'eau de 28 000 €, une augmentation des dépenses d'énergie de 4 000 €, une augmentation du coût des analyses d'eau de près de 4 000 € conjuguée à une baisse des travaux de branchement de 17 000 € et une baisse des achats d'eau de 15 000 €), **une baisse des dépenses financières de 3 000 €**, **une hausse des dépenses de personnel de 10 000 €**, **une baisse des atténuations de produits de 28 000 €** (transfert du reversement de la redevance pour prélèvement sur ressources en eau au chapitre 011), **une augmentation des autres charges de gestion courante de 2 000 €** (liée aux pertes sur créances irrécouvrables), **une augmentation des dépenses exceptionnelles de 2 300 €**, **une augmentation des dotations aux provisions de 700 €** et **une augmentation des dépenses imprévues de 8 000 €**.

Les recettes réelles d'exploitation prévisionnelles 2025 s'élèvent à 1 192 000 € et sont en légère baisse de 10 000 € (- 0,85 %) par rapport à celles prévues de 2024.

Cette légère baisse s'explique principalement par la baisse des recettes liées aux branchements de 15 000 € conjuguée à une augmentation des recettes de location de compteurs de 5 000 € (ajustement par rapport aux réalisations 2024).

L'autofinancement brut prévisionnel dégagé sur l'exercice 2025 est quant à lui en baisse de 70 000 € (- 18,9 %) par rapport à celui prévu en 2024.

L'autofinancement net prévisionnel dégagé sur l'exercice 2025 est également en baisse de 84 000 € (- 26,8 %) par rapport à celui prévu en 2024.

Cet autofinancement net prévisionnel de 230 000 € sur l'exercice 2025 est suffisant pour financer les dépenses d'investissement prévues en 2025.

Pour info : excédent d'exploitation 2024 reporté ≈ 163 000 €

2) Investissement

Les principaux investissements envisagés en 2025 sont les suivants (en HT) :

Travaux réseau Rue de la Paix	250 000 €
Travaux extension réseau + conformité	120 000 €
Travaux rue des Roseaux	27 000 €
Travaux forages	8 000 €
Achat compteurs d'eau	30 000 €
TOTAL	435 000 €

Financement prévisionnel des investissements : autofinancement brut de l'exercice (302 K€) + excédent reporté (163 K€) + Mise en réserves (124 K€) + subventions (26 K€) .

3) Endettement

- endettement au 31/12/2024 : 1 010 914,10 €
soit 131,25 € / hab.

- prévision de remboursement en 2025 :

• capital	70 201,34 €
• intérêts	<u>40 000,99 €</u>
TOTAL	110 202,33 €

Aucun nouvel emprunt n'est prévu en 2025.

Endettement prévisionnel au 31/12/2025 : 940 712,76 €
soit 121,78 € / hab.

ce qui représente une baisse de 9,47 € / hab. par rapport au 31/12/2024

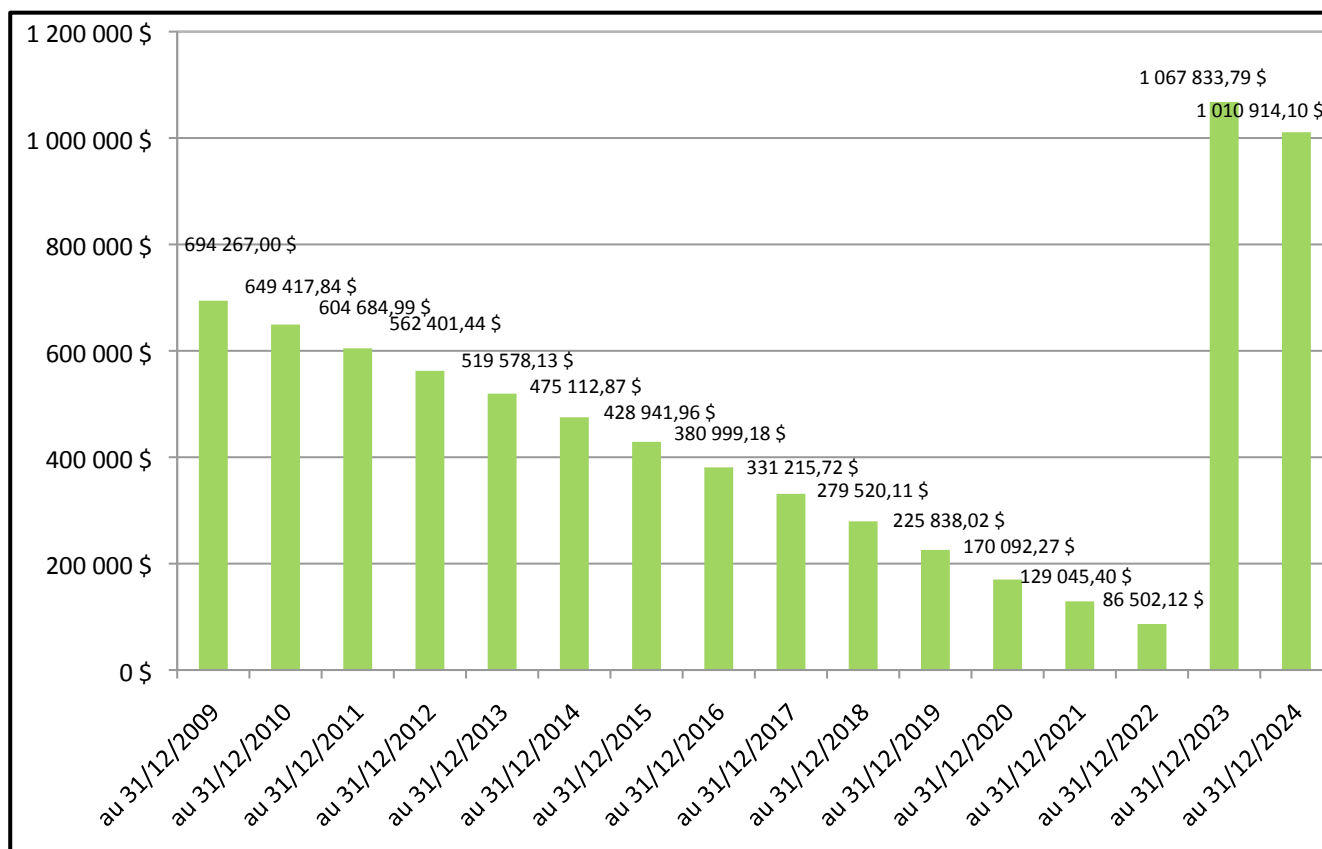
II. ENGAGEMENTS PLURIANNUELS ENVISAGES SUR LES ANNEES 2026 ET 2027

A compter du 01/01/2026, eu égard aux textes de loi voté à ce jour, la compétence eau ne sera plus une compétence communale.

III. STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

1) Evolution rétrospective de la dette du budget de l'eau

Voici l'évolution de la dette du budget eau du 31/12/2007 au 31/12/2024 :



2) Structure de la dette et répartition par prêteurs au 31/12/2024

a) Structure de la dette au 31/12/2024

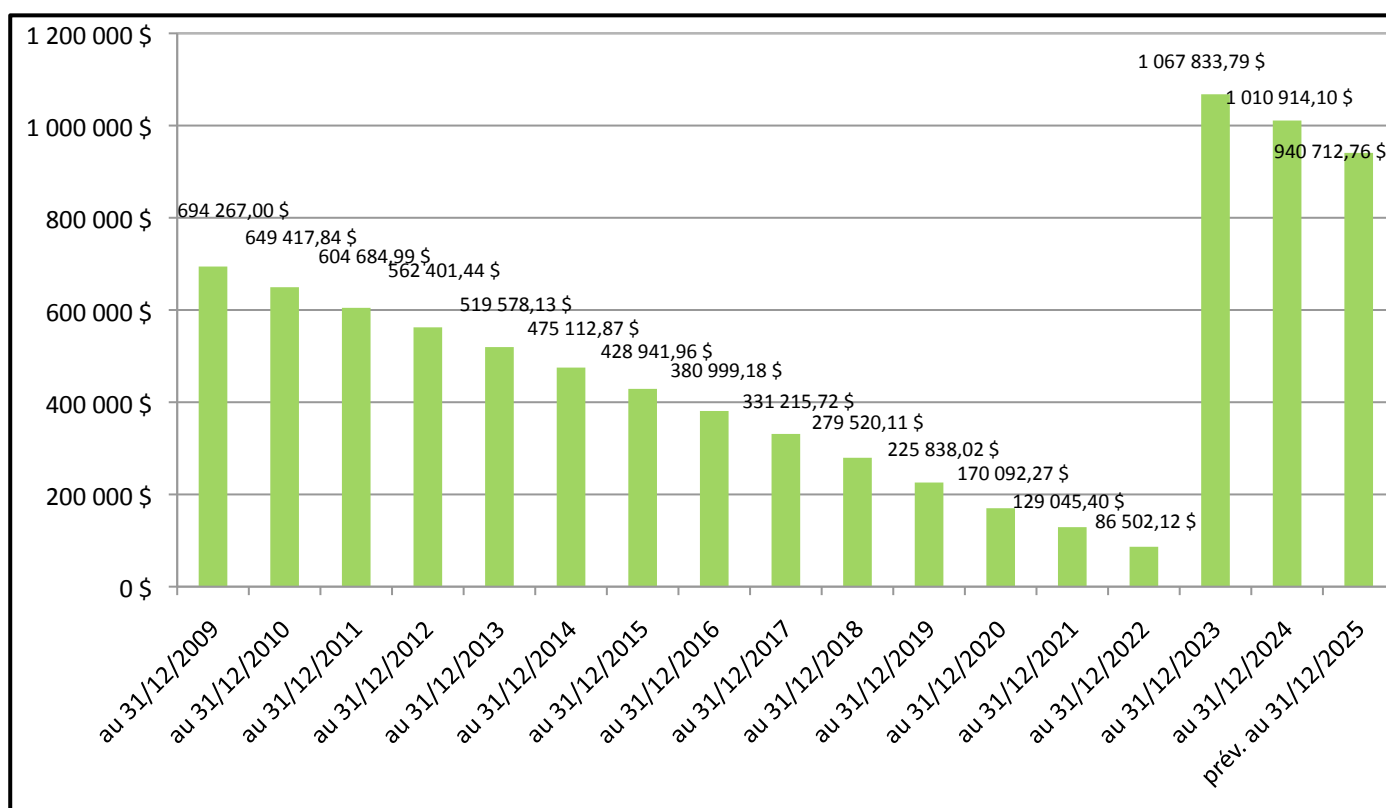
L'encours de la dette du budget EAU se monte à 1 010 914,10 € au 31/12/2024. L'intégralité de l'encours de cette dette est à taux fixe.

b) Répartition de la dette par prêteurs au 31/12/2024

95 % de l'encours au 31/12/2024 a été pris auprès de la Caisse Française de Financement Local. Les 5 % restants sont détenues par le Crédit Mutuel ALSACE DU NORD.

3) Éléments prospectifs au niveau de la dette du budget de l'eau

Graphique représentatif ci-dessous :



On peut constater une baisse prévisionnelle de l'encours de la dette de 70 201,34 € entre le 31/12/2024 et le 31/12/2025.

BUDGET LA NEF – GESTION DES SPECTACLES

Il est rappelé qu'il n'y a pas d'encours de dette sur ce budget annexe.

Les principaux éléments à retenir sont les suivants :

I. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

1) Fonctionnement

DEPENSES

- **Dépenses courantes : 340 000 € (- 10 000 € par rapport au montant budgétisé en 2024)**

Voici notamment les principales variations proposées par la directrice de la NEF compte tenu des réalisations 2024, du programme culturel 2025 et surtout du contexte économique actuel :

Dépenses électricité/gaz	- 26 000 €	Réajustement par rapport aux réalisations 2024
Locations mobilières	+ 3 000 €	Location matériel complémentaire + augmentation du coût des séances de cinéma
Contrats de prestations de services	+ 10 000 €	Recours complémentaires à des prestataires de services extérieurs pour la gestion technique des spectacles
Autres matières et fournitures	+ 9 000 €	Ajustement par rapport aux prévisions 2025
Entretien autres biens mobiliers	- 5 000 €	Ajustement par rapport aux prévisions 2025

- **Dépenses de personnel : 178 000 € (- 12 000 € par rapport au montant budgétisé en 2024)**

Personnel affecté par la commune de rattachement	- 10 000 €	Moins de personnel rattaché par la commune
--	------------	--

Le montant total prévisionnel des dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 520 000 € pour l'exercice 2025. Ce montant est en baisse de 22 000 € (- 4,1 %) par rapport à celui prévu en 2024.

RECETTES

Voici les principales recettes réelles de fonctionnement attendues en 2025 :

Excédent antérieur reporté	90 000 €
Redevances de services (billetterie)	94 000 €
Subvention ETAT	30 000 €
Subvention du CEA	39 000 €
Subvention Communauté de Communes du Pays de Wissembourg	23 000 €
Locations de salles	14 000 €
Subvention de fonctionnement d'équilibre versée par la ville	230 000 €
TOTAL PREVISIONNEL DES RECETTES REELLES	520 000 €

Cette subvention d'équilibre prévisionnelle de fonctionnement de 230 000 € est inférieure de 60 000 € à celle budgétisée en 2024. En effet, ce budget annexe absorbera en 2025 une partie de son excédent reporté.

2) Investissement

Voici les principaux investissements envisagés en 2025 :

- Travaux bâtiment	14 000 €
- Achat et installation nouveaux projecteurs LED	100 000 €
- Achat matériels techniques divers	5 000 €
- Achat ordinateur	1 000 €
TOTAL	120 000 €

Ces dépenses d'investissement sont financées par une subvention d'équipement de 89 000 € versée par la ville, une subvention d'équipement de 9 000 € versée par la CEA et une subvention d'équipement de 22 000 € versée par l'ETAT au titre de la DSIL.

II. DEPENSES D'INVESTISSEMENT ENVISAGEES EN 2026 ET 2027

Voici les principaux investissements envisagés en 2026 et 2027 :

- Pour 2026 : Achat projecteurs LED (solde)	50 000 €
- Pour 2027 : Achat enceintes salle de cinéma	50 000 €

BUDGET LOTISSEMENT GUMBERLE

L'encours du prêt-relais au 31/12/2024 de ce budget annexe se monte à 180 000 €. Il est à taux fixe (3,35%).

Pour l'exercice 2025, les principales dépenses prévisionnelles seront le paiement des frais financiers pour 7 000 € et le paiement des frais de personnel pour 6 000 €.

Un excédent global antérieur de près de 22 000 € est reporté sur l'exercice 2025. Cet excédent financera les dépenses prévisionnelles énumérées ci-dessus.

Il est rappelé qu'il reste un dernier terrain à vendre. Celui-ci permettra de rembourser en grande partie le prêt-relais existant.

BUDGET LOTISSEMENT DES 4 VENTS

L'encours du prêt-relais au 31/12/2024 se monte à 465 000 €. Cet encours est à taux fixe (2,77 %).

Pour l'exercice 2025, les principales dépenses prévisionnelles seront le paiement des frais financiers pour 14 000 €, des frais de personnel pour 5 000 € et le remboursement du prêt-relais de 465 000 € qui arrivera à échéance fin 2025.

Aucune vente de terrain n'est prévue à ce jour en 2025 sur ce budget annexe.

Un prêt-relais de 520 000 € sera à prévoir sur l'exercice 2025 pour couvrir le déficit global antérieur reporté de près de 30 000 € ainsi que les dépenses prévisionnelles énumérées ci-dessus.

L'encours prévisionnel du nouveau prêt-relais au 31/12/2025 devrait se monter au total à 520 000 €.

BUDGET QUARTIER STEINBAECHEL

L'encours des prêts-relais au 31/12/2024 se monte à 1 010 000 €. L'intégralité de l'encours est à taux fixe.

Pour l'exercice 2025, les principales dépenses prévisionnelles seront le paiement des frais liés à l'étude de faisabilité pré-opérationnelle (signée avec l'ATIP) relative à l'urbanisation du secteur Steinbaechel pour 17 000 €, des frais liés aux diagnostics faune/flore pour 43 000 €, des frais financiers pour 47 000 €, des frais de personnel pour 5 000 € et le remboursement d'un prêt-relais de 230 000 € qui arrivera à échéance au 31/12/2025.

Aucune vente de terrains n'est prévue à ce jour en 2025 sur ce budget annexe.

L'excédent global antérieur de près de 16 000 € reporté sur l'exercice 2025 constituera la principale recette sur l'exercice 2025.

Un prêt-relais de 330 000 € sera à prévoir sur l'exercice 2025 pour financer les dépenses prévisionnelles énumérées ci-dessus.

L'encours prévisionnel des prêts-relais au 31/12/2025 devrait se monter au total à 1 110 000 €.